FICHE D'ACTIVITES : LES RÈGLES D'ÉCRITURE JOURNALISTIQUE

Citation (bien)

Citer c'est reconnaitre le travail et les efforts de quelqu'un.

Exemple :

"Le papillon ou lépidoptère est un insecte qui, une fois adulte, possède des ailes qui lui permettent de voler."

Source : Vikidia

Plagiat (pas bien)

Plagier (=copier) c'est s'approprier (et donc voler) le travail de quelqu'un.

Exemple :

Le papillon ou lépidoptère est un insecte qui, une fois adulte, possède des ailes qui lui permettent de voler.

Il faut donc reformuler chaque phrase, et si ce n'est pas possible, préciser d'où provient l'information ! Lorsque je cite, j'utilise des guillemets.

Droit d'auteur

C'est un droit accordé à tout créateur d'une œuvre :

- artistique (peinture, jeu vidéo, photo...)

- littéraire (texte, article ...)

- scientifique (invention)

Il permet que l'auteur soit le seul à pouvoir décider de l'utilisation qui sera faite de son œuvre (copier, vendre, modifier, ...). Si quelqu'un veut utiliser son œuvre, il doit lui demander son autorisation.

Par exemple :

Si on publie sur un blog un dessin dont on est l'auteur et qu'un peu plus tard, un autre site web l'utilise sans

autorisation de l'auteur, on peut porter plainte contre lui et éventuellement exiger d'être payé(e) en échange. De même, si on recopie un texte que quelqu'un d'autre a écrit sans avoir sa permission, alors on enfreint le droit d'auteur, et cela est puni par la loi.

Droit à l'image

Il permet avant tout à celui dont l'image est utilisée de refuser ou d'autoriser sa diffusion.

Atteinte à la vie privée :

Sachez que vous photographier ou vous filmer, sans votre consentement, dans un lieu privé ou transmettre l'image est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Publier l'image sans votre consentement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Si la publication de l'image vous a causé un préjudice, vous pouvez également agir pour atteinte à votre vie privée et réclamer des dommages et intérêts.

Le saviez-vous ?

Beaucoup de gens utilise l'expression "libre de droit" alors qu'il faudrait plutôt dire "libre d'utilisation". Pour illustrer un exposé, vous pouvez utiliser des images se trouvant sur des sites comme "Pixabay" ou en réglant les paramètres de Google Image.

Lors d'une séance photo, le photographe et le modèle rédige ensemble un contrat définissant dans quelles conditions pourront être utilisées les photos.

Il existe des exceptions au droit à l'image !

Il est interdit de prendre la Tour Eiffel en photo la nuit !

Activité : comprendre la mise en page d'un article :

1) Identifiez la une du journal, comment est-elle construite ?
2) Sélectionnez un article avec une photographie :
   a) Trouvez le titre
   b) Identifiez le surtitre : il se trouve au- dessus du titre principal, il donne en un mot une information sur l'article
   c) Identifiez le chapeau : c'est un court texte avant l'article proprement dit. Quel est son rôle ?
   d) Regardez la photographie, elle est accompagnée d'une légende, expliquez le rôle de la légende

   La rédaction : la pyramide inversée

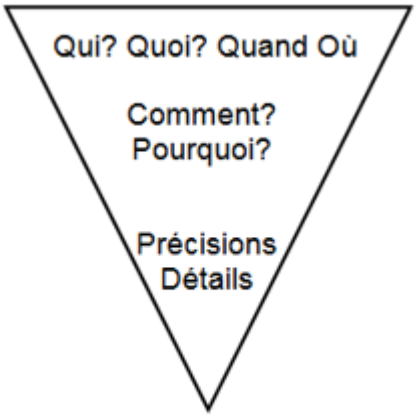

   e) Retrouvez tous ces éléments dans l'article choisi